

## Délibération n°B-2019-10 Don d'un VPI à la commune de Corre

### Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5      Date de convocation : le 28 janvier 2019  
Présents : 4      Quorum fixé à 3 membres  
Votants : 4  
Procuration : 0

### Résultats du vote :

Voix "pour" :	4
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>TITULAIRES</u>		
	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE	X	
Mme Edwige EME		X
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	

<u>Etaient également présents</u>
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
Madame Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction du SDIS

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à quatorze heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, salle "marron".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS 70 vient de procéder à la réforme d'un VPI Peugeot Boxer Diesel immatriculé CA-0022-TX dont la 1ère mise en circulation date de 1997.

La mairie de Corre a sollicité l'octroi d'un VPI par courrier du 11 février 2019.

Il est donc demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le président à céder gratuitement, à la commune de Corre, le VPI Peugeot Boxer Diesel immatriculé CA-0022-TX dont la 1ère mise en circulation date de 1997, dont il vient d'être procédé à la réforme.

## Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, le président à céder gratuitement, à la commune de Corre, le VPI Peugeot Boxer Diesel immatriculé CA-0022-TX dont la 1ère mise en circulation date de 1997, dont il a été procédé à la réforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20190213-B-2019-10-DE


Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2019

Affichage : 28/02/2019



**Le président du conseil d'administration**

  
**Robert MORLOT**